



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

GRILLE TARIFAIRE

Tournages et prises de vue sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie dans le cadre d'un usage ou d'une exploitation commercial(e)

1/ TARIFS DE BASE

Tarif pour la journée : du lundi au samedi : de 06h00 à 22h00

	Tournage simple ¹	Tournage complexe ²
Cinéma - Publicité	1 000 euros	1 250 euros
Téléfilm / Série / Emissions TV	800 euros	1 000 euros
Clip	600 euros	800 euros
Documentaire	400 euros	450 euros
Cinéma court métrage	200 euros	250 euros
Prises photographiques	100 euros	150 euros

Tarif pour la demi-journée : du lundi au samedi : de 06h00 à 14h00 ou de 14h00 à 22h00

	Tournage simple ¹	Tournage complexe ²
Cinéma - Publicité	500 euros	600 euros
Téléfilm / Série / Emissions TV	400 euros	500 euros
Clip	300 euros	400 euros
Documentaire	200 euros	225 euros
Cinéma court métrage	100 euros	125 euros
Prises photographiques	50 euros	75 euros

Cette grille est valable pour moins de 10 véhicules techniques et moins de 50 personnes (équipe technique).

¹ Par tournage simple, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie entend un tournage ne nécessitant pas de modification de la circulation ou de stationnement.

² Par tournage complexe, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie entend tout tournage nécessitant le blocage de la circulation, la fourniture et la pose de barrière et panneaux, la dépose de mobiliers urbains classiques, la fourniture de matériels et mobiliers, fluides (eaux et électricité).

2/ MAJORATION DES TARIFS

Le tournage sur une zone historique / dans l'enceinte de bâtiments appartenant à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est le tarif de base x 1,25.

Le tournage les dimanches et jours fériés est le tarif de base x 1,3

L'intervention d'un agent communautaire, en plus de ce qui est prévu au tarif de base, sera facturé comme suit :

- 25 euros / h : du lundi au samedi de 06h00 à 22h00.
- 50 euros / h : du lundi au samedi de 22h00 à 6h00 et les dimanche et jours fériés.

3/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute demi-journée ou journée commencée est entièrement due.

En cas de dispositif très complexe, non prévu par cette grille tarifaire, une étude sera réalisée par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

REGLEMENT ET CONDITIONS DE TOURNAGES

Etapes de la procédure de demande de tournage sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

- Le dossier d'inscription est à remettre, si possible, un mois avant le début du tournage.
- Lors de la réception de votre demande, votre dossier sera étudié par les services de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.
- Si votre dossier est retenu par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, une autorisation de tournage vous sera adressée. Tout dossier incomplet se verra refusé.

Coût à prévoir

En fonction des demandes exprimées, les services de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie vous informeront du tarif appliqué. Ce tarif s'inscrit dans une politique tarifaire des tournages votée lors du Conseil communautaire du 03 avril 2024.

Un titre de recettes recouvrant ces frais de redevance vous sera remis le 1^{er} jour du tournage.

Conditions à respecter

L'autorisation de tournage engage la société de production à respecter les engagements suivants :

- Aucune neutralisation de rue ou de stationnement ne peut être effectuée sans avoir préalablement demandé l'autorisation à la Communauté de communes de l'Orée de la Brie. Tout manquement constaté à cette règle engagera des poursuites envers la société de production.
- Les lieux utilisés devront être nettoyés et remis en l'état d'origine. Tout dommage ou non remise en l'état engagera un remboursement ; une facture vous sera adressée. En fonction de la demande, un état des lieux avant et après le tournage pourra être fait entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et la société de production. Aucun mobilier ne pourra être démolé dans le cadre du tournage. Certains mobiliers urbains pourront être déposés et reposés par les services techniques de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, après étude de la demande.

- L'équipe de production s'engage à fournir, si la Communauté de communes de l'Orée de la Brie le demande, la liste du personnel responsable avec leurs coordonnées.
- La société de production est responsable des prestataires qu'elle engage. La Communauté de communes de l'Orée de la Brie se décharge de tout problème en cas de différends entre l'équipe de production et ses prestataires.
- Le respect des riverains de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie est primordial. La société de production s'engage à informer les riverains de la gêne occasionnée. Toutes nuisances sonores effectuées en dehors des horaires demandés lors du dossier d'inscription pourront engendrer des poursuites de la part des services de Police.
- La société de production s'engage à assurer la sécurité sur les lieux de son tournage.
- Tout tournage constaté qui n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie sera facturé.
- La Communauté de communes de l'Orée de la Brie n'assure pas les déclarations nécessaires auprès de la Préfecture. La société de production doit s'en charger.
- La société de production s'engage à faire figurer le nom de « Communauté de communes de l'Orée de la Brie » aux crédits de sa production.
- Elle s'engage à afficher les arrêtés sur site.
- La société de production se contente de l'existant, elle doit fournir une attestation d'assurance et une attestation de prêt de matériels.

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

Date de la demande :

Documents à fournir (* obligatoire) :

- Synopsis *
- Scénario
- Lettre de présentation
- Storyboard
- Attestation d'assurance *

Fiche de renseignements

Titre du projet :

Genre de film (*documentaire, série, téléfilm, publicité, émission TV, long ou court métrage*) :

Nationalité du projet :

Société de production :

Nom :

Nom du directeur de production :

Adresse de la société de production :

Téléphone / mail :

Coordonnées de l'interlocuteur :

Fonction :

Nom :

Contact mail et téléphone :

Distributeur :

Nom :

Société de sécurité/gardiennage :

Nom :

Moyens techniques et humains

Moyens humains :

Nombre de techniciens :

Nombre de comédiens :

Nombre de figurants :

Véhicule(s) :

Véhicule(s) de jeu :

Véhicule(s) technique(s) :

Nombre total de véhicules :

Loge(s) - Nombre :

Cantine(s) - Surface en m² :

Groupe électrogène : Nombre :

Barnum(s) - Surface en m² :

Informations de tournage

Date(s) du tournage :

.....

.....

Horaires de présence :

.....

.....

Horaires de tournage :

.....

.....

Lieu(x) de tournage (*facultatif : joindre des photos du lieu de tournage pour appuyer votre demande*) :

.....

.....

.....

Emplacement groupe électrogène (*facultatif : joindre des photos du lieu où sera installé le groupe électrogène*) :

.....

.....

.....

.....

Emplacement de la cantine (*facultatif : joindre des photos du lieu où sera installée la cantine*) :
.....
.....
.....

Descriptif des séquences de tournage :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Demandes

Demandes spécifiques (*demandes de matériel, interventions sur le domaine public, ...*) :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres demandes :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Besoin de figurants : N'hésitez pas à nous laisser le nom d'un contact et les critères de sélection, nous nous chargeons de diffuser l'information.